REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

ID: 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_7C-DE

NOTE DE SYNTHESE ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2023

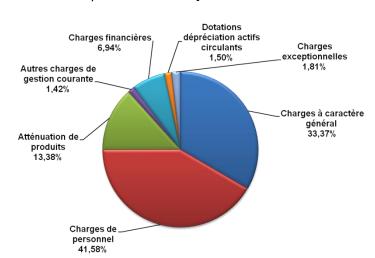
1 – La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits correspondant au reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'agence de l'eau, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, le produit des prestations de service, les subventions d'exploitation, les produits de gestion courante, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2023, les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 1 949 000 € et se répartissent de la façon suivante :

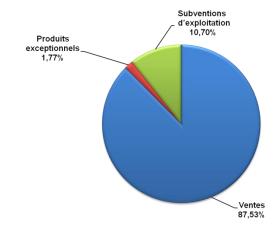
Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 1 270 230 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général : 423 950 €
Charges de personnel : 528 130 €
Atténuation de produits : 170 000 €
Autres charges de gestion courante : 18 050 €
Charges financières : 88 100 €
Charges exceptionnelles : 23 000 €
Dotations dépréciation actifs circulants : 19 000 €



Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 1.850.000 € et se répartissent de la façon suivante :

Ventes de produits et prestations : 1 619 300,00 € Subventions d'exploitation : 198 000,00 € Produits exceptionnels : 32 700,00 €



2 - La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_7C-DE

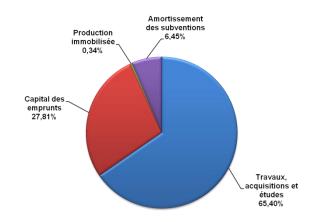
Les principales réalisations prévues au budget primitif 2022 sont :

Modernisation poste de refoulement (RAR) :	19 341,38 €
,	•
 Modernisation poste de relèvement : 	15 000,00 €
Audit énergétique :	2 500,00 €
Etude réseau micropolluant (RAR) :	14 258,40 €
• Etude analyses risques de défaillance :	44 200,00 €
Réseau EU Camou/Palassou (RAR) :	25 580,57 €
Restructuration réseaux Général Bordes (RAR) :	249 604,59 €
Réhabilitation réseau avenue Sadi Carnot (dont RAR) :	175 376,61 €
• Dispositif relève des compteurs à distance (dont RAR) :	142 207,31 €
Réseaux avenue de Lasseube :	5 025,76 €
Travaux divers (dont RAR) :	27 139,82 €
WC public Oustalots (dont RAR) :	74 717,13 €
AMO remplacement centrifugeuse (RAR):	3 500,00 €
Equipement divers (dont RAR)	29 760,31 €
• Extension vestiaires STEP (RAR) :	5 100,00 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1.458.057 € et se répartissent de la façon suivante :

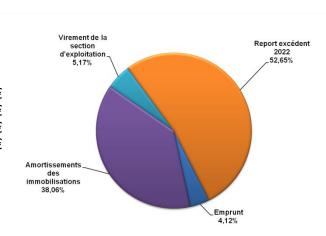
Dépenses d'investissement

Travaux, acquisitions et études (RAR) : 953 557,22 € Capital des emprunts : 405 499,78 € Amortissement des subventions : 94 000,00 € Production immobilisée : 5 000,00 €



Recettes d'investissement

Amortissements : 555 000,00 € Emprunt : 60 000,34 € Excédent 2022 reporté : 767 612,41 € Virement de la section d'exploitation : 75 444,25 €



3 - Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation au profit de la section d'investissement s'établit à 531.444,25 €.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_7C-DE

4 – La dette

Début 2023, le capital de la dette s'élève à 3.522.755 €.

On peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un seul contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 252 000 €.

